

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°54-2025

du 23 octobre 2025

Portant réglementation de la circulation sur la route du Château de Bigny

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie du 6 novembre 1992,

Considérant les travaux de remise en état des routes, qui auront lieu du 23 octobre 2025 au 30 novembre 2025, sur la route du Château de Bigny par l'entreprise LAUMONIER

Considérant qu'en raison des travaux de remise en état de la route du Château de Bigny, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La route du Château de Bigny sera fermée. La circulation sera interdit du 23 octobre au 24 novembre 2025.

Article 2 : Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 (livre I, huitième partie).

Cette signalisation sera mise en place par les soins de l'entreprise LAUMONIER.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, l'entreprise LAUMONIER, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 23 octobre 2025

Le Maire,
Marina DUPUY

